

Lettre ouverte à Jean-Paul II

Par Françoise d'Eaubonne, écrivaine

Votre Sainteté,

Nous avons applaudi avec la plus grande joie l'amende honorable de l'Eglise devant l'infortuné peuple juif si longtemps persécuté pour la fausse accusation de déicide.

Mais il est une autre catégorie humaine comptant par dizaines de milliers les victimes accusées, torturées, et brûlées sans recours pendant deux siècles (1450-1650) qui relève également - du moins principalement - de la responsabilité papale. Et pour ce fait affligeant une bien plus large partie de l'humanité, environ la moitié, les femmes, car avant ce massacre et longtemps après encore elles eurent à souffrir de l'hostilité, du mépris et de la répulsion qui ont servi de terreau à cette tentative d'extermination ; nous voulons parler du sexocide des sorcières. Crime aujourd'hui dénoncé et reconnu, pour lequel une amende honorable serait aussi équitable que celle concernant le peuple d'Israël.

Sexocide est le mot juste puisqu'il s'agit, sous prétexte de sorcellerie, d'une misogynie frappant tout un sexe tenu pour responsable du péché originel, comme les Juifs le furent pour la mort du Christ : misogynie portée au paroxysme par les écrits des Pères de l'Eglise autant que par les brillants théologiens que furent Tertullien et Origène. Les insultes et les anathèmes de cette tradition où brillent Thomas d'Aquin, Jean Chrysostome et Saint Jérôme entre tant d'autres docteurs préparèrent de longue date cette « chasse aux sorcières » qui fut avant tout une « chasse aux femmes » plus qu'à la sorcellerie, puisque ainsi que le dit le Malleus de Kramer et Sprenger, « les sorciers sont peu de chose ».

Nous rappellerons à Votre Sainteté que de ces deux auteurs qui ne furent pas les pères mais les accoucheurs du fléau - la peste misogyne - le plus célèbre fut le dominicain Jakob Sprenger (1436-1496) à présent reconnu par les historiens comme obsédé sexuel au bord de la psychopathologie, si ses mœurs étaient chastes ; au contraire, le pape Innocent VIII qui donna l'imprimatur à ce vaste appel au meurtre - et le soutint - était un parfait débauché dont les orgies entretenaient l'angoisse du pêché et l'horreur des filles d'Eve. Il approuva le choix de Sprenger qui élut le terme de Maleficarum plutôt que Maleficorum pour souligner qu'il s'agissait bien de poursuivre et de tuer le Mal chez les femmes, à peine chez les sorciers mâles. Ce sont là des vérités historiques connues de tous.

L'affaire est d'autant plus remarquable qu'un examen un peu attentif aurait pu, depuis longtemps, déceler dans ce célèbre manuel, préluant à un Mein Kampf, une trace très probante d'hérésie ; ce dont personne n'a jamais fait état.

En effet, un des dogmes les plus établis de l'Eglise est l'effacement du péché originel par le sang du Christ, effacement accompli par l'eau du Baptême pour n'importe quel être humain, quel que soit son rang ou sa race. Or, Kramer et Sprenger attribuent à une catégorie spécifique de l'humanité un péché natif, spécifique, qui le met hors l'humain, en dépit du baptême. « Rendons grâce à Dieu d'avoir épargné notre sexe

d'un tel mal », dit le Malleus. Pourquoi ne dénonça-t-on jamais l'outrecuidance hérétique de cette déclaration ? Fallait-il un second baptême pour les femmes, celui du feu ?

Si inique que fut la persécution du Juif, une issue lui était offerte : il pouvait se faire baptiser par l'eau saine. On l'y incitait fortement ; le plus pauvre Juif d'Espagne pouvait choisir le roi pour parrain, s'il se convertissait. Ma la femme était condamnée d'avance et sans pouvoir se changer en homme. Même religieuse, elle était toujours soupçonnée de sorcellerie. L'autosatisfait que les deux auteurs du Malleus donnent à leur propre sexe masculin contredit leur première opinion que « les sorciers sont peu de chose » ; finalement, ils ne sont rien. Et le Malin investit le seul sexe déjà tant décrié, insulté, anathémisé : le deuxième .

C'est ainsi qu'on put voir l'évêque de Trêves faire brûler des fillettes de sept ans puisqu'à cet âge elles devenaient femmes ; les rives germaniques du Rhin furent à ce point dépeuplées de la moitié d'habitants que les hommes se plaignaient de devoir voyager au loin pour trouver une épouse. C'est en raison de ces assertions monstrueuses que les femmes ont constitué les 4/5èmes des assassinés par le feu, pendant deux siècles ; à travers l'Occident ; voici les chiffres officiels :

XVIe et XVIIe siècles

Bâle : 95 %
 Aragon : 57 %
 Namur : 92 %
 Prévôtés allemandes du Luxembourg : 69 %
 Pays de Vaud : 66 %
 Montbéliard : 82 %
 Franche-Comté : 67 %

En Allemagne : 80 %, en Autriche, dans le Voralberg, 100 % ; là ne furent poursuivies que des femmes.

Le fait que les régions des Réformés furent aussi ardentes, ou parfois plus, que les pays catholiques à appliquer le sexocide ne retire rien à la responsabilité de l'Eglise et de son Inquisition. Du reste, un tribunal protestant fut le seul à reconnaître son erreur et à s'en accuser, celui de Salem, en Amérique.

L'assimilation des femmes aux Juifs est également un élément peu souligné dans l'étude de la question ; elle est pourtant si flagrante qu'elle constitue un argument de plus dans la nécessité d'une amende honorable de l'Eglise à l'égard des victimes. Le sabbat, nom choisi pour la réunion des sorcières, est celui du jour de repos juif. De plus, on dit que les sorcières vont à la synagogue. Déjà au XIVe siècle le théologien Alvaro Pelayo le proclamait : « la femme est semblable au Juif ». Cette analogie n'est pas seulement des vices et méfaits reprochés, mais d'une contradiction désespérante ; le chrétien à qui est interdit le trafic de l'argent a fondamentalement besoin du Juif à qui le monde catholique réserve cette spécialité ; et pour reproduire la vie humaine, le même monde chrétien a besoin de la femme ; voilà la « compromission » qui désespère. L'historien Jean Delumeau l'a souligné : « L'anti-judaïsme et la chasse aux sorcières ont coïncidé » (La grande peur de l'Occident).

Mais il est un autre territoire de la malédiction auquel touche celui du féminin, ce féminin voué au maléfice par son anatomie pécheresse mais reproductrice : c'est l'homosexualité. Le « péché muet », le plus horrible de toutes les fornications depuis la législation de Constantin, premier empereur chrétien, puise son abomination dans le fait que l'homme imite la femme, alors « qu'il a le bonheur de ne pas en être une » comme le dira un dévot de l'abbé de Choisy. Sorcellerie fait toujours supposer « bougrerie ».

Mais la sorcière fait surgir un nouvel aspect de ce si vieux problème : « Elle s'aimaient entre elles, excluant ainsi les hommes... ». Comme l'a relevé Jean Duby, l'affection que se portaient les femmes a beaucoup troublé les hommes du Moyen Age, qui ne voyaient aucun mal à l'affection indéfectible que les chevaliers se portaient entre eux . En effet, pour ces ingénus, un tel lien ne ressemblait en rien à l'« efféminement » et ils n'en soupçonnaient donc rien de sexuel. Mais la solidarité sororale des sorcières ne pouvait relever que de l'abomination condamnée par le Lévitique et par Constantin.

Cet élément de l'allergie au Féminin n'a pas été souvent analysé dans l'abondant dossier de la chasse aux sorcières. Il n'en est pas moins présent.

Touchant d'un côté à la question juive et de l'autre à la condamnation de l'homosexualité, la sorcière a donc représenté pendant deux siècles d'horreurs et de supplices infligés par une culture intégriste, le summum de l'allergie au féminin déjà si largement manifestée, et au plus haut niveau, depuis les premiers siècles de l'Eglise triomphante.

L'indignation qu'éprouvent les femmes aujourd'hui, surtout si elles appartiennent à cette Eglise ou cette religion, est d'autant plus véhémement que l'Evangile, « sur lequel Pierre a bâti son Eglise », est de tous les livres sacrés que connaît le monde le seul qui soit féministe. Non seulement par la personne de la Vierge, non seulement par les passages consacrés à la Samaritaine, à la femme adultère, à Marie-Madeleine, mais par une comparaison bien significative : celle de la Tentation, avec les autres scénarii des divers prophètes ou saints personnages abordés par le démon ; l'affrontement de Jésus dans le désert avec l'Ennemi comporte des tentations de pouvoir, d'avidité des biens matériels, pas une seule fois celle de la chair et de la femme, cette tentation-là qu'on trouve primordiale dans les autres évocations de cet ordre. Pas un mot de l'Evangile n'a jamais condamné le féminin, et le rôle des femmes y supplante celui des apôtres (la fidélité dans l'amour, la préséance de l'apparition dans la Résurrection).

La peste misogyne et le massacre des sorcières appartiennent donc à une perversion de la doctrine religieuse que les femmes du XXe siècle ont le droit de voir condamner le chef suprême de cette église qui a tant calomnié, humilié et tué un si grand nombre de leurs aïeules.

Voilà pourquoi nous attendons de Votre Sainteté une amende honorable de la même inspiration qui lui dicta la déploration du génocide médiéval des Juifs lavés de leur accusation de déicide, alors que les « sorcières » ne le furent jamais d'une accusation encore plus insensée. Et nous assurons Votre Sainteté de votre confiance en Son sens de la Justice dont elle a donné précisément un si équitable et si parfait exemple.

- 1 Les chiffres ici présentés ainsi que la plupart des faits cités sont puisés dans La sor-

cière et l'Occident de l'érudit germaniste Guy BECHTEL, autorité en la matière (1997).

- 2 « Eve et les prêtres », N.R.F. 1996. Cité par Guy BECHTEL ; op.cit.

[contribution]

+ VOIX DE FEMMES

+ FEMMES EN RESEAU

+ TICS POUR TOUTES

+ FSM 2005

+ FSE2004

+ FSM2004

+ Sommet mondial de la société de l'information

+ FSE 2003

21, rue Voltaire - 75011 Paris - France - Tél : 33 1 43 71 09 37 -

Email : penelopes@penelopes.org